

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

OCTOBRE 2016

SPECIAL N° 72 - OCTOBRE 2016

**La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>**

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté en date du 7 octobre 2016 relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière de Saint Briec relevant de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor

PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

ARRETE

Relatif à la fermeture exceptionnelle du Service de la publicité foncière de Saint-Brieuc relevant de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
et Officier de l'Ordre national du mérite

VU les articles 1 et 3 du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'avis de M. le Directeur départemental des finances publiques du 7 octobre 2016 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

- ARRETE -

Article 1 : Le Service de la Publicité Foncière de Saint-Brieuc relevant de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor sera exceptionnellement fermé au public **les lundi 10 et mardi 11 octobre 2016.**

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

M. le Directeur départemental des finances publiques des Côtes d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

SAINT-BRIEUC, le 7 OCT. 2016
Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,

GÉRARD DEROUIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité